

FO
la force syndicale

TRIMESTRIEL N°171
Mars 2019

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIÈRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – C.C.P. Bordeaux 1454.82 B

C. Paritaire des Publications N° 0618 S 07945 – Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE

Dispensé de timbrage à MOUGUERRE PPDC PRESSE – Distribué par la poste – Déposé le 29 mars 2019

Site Internet : <http://64.force-ouvriere.org/>

L'ECHO FO

des Pyrénées-Atlantiques

30^{ème} CONGRÈS
de l'Union Départementale
FORCE OUVRIÈRE
des Pyrénées-Atlantiques
à PAU

VENDREDI 7 JUIN 2019

OUVERTURE DES TRAVAUX

9H00

Sous la Présidence de
Roxane IDOUDI
Secrétaire Confédérale



SOMMAIRE

- *Rappel des instructions pratiques ;*
- *Bulletin de participation au Congrès ;*
- *Mandat de Délégué ;*
- *Candidatures à la Commission Exécutive, à la Commission de Contrôle des Comptes et à la Commission des conflits ;*
- *Ordre du Jour du Congrès.*



EDITORIAL : DECEMBRE 2015 – JUIN 2019, plus de trois ans se sont écoulés !

En effet, le dernier Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE des Pyrénées-Atlantiques a eu lieu le 4 décembre 2015 à Anglet.

Il est donc normal, comme le stipulent les statuts, de nous réunir en Congrès cette année.

Il est même essentiel de le faire, ne serait-ce que pour tirer un bilan de l'action syndicale, d'autant que ces trois dernières années et ce, dans la continuité des précédentes, nous avons été confrontés à un nombre incalculable de contre-réformes.

Le 30^{ème} Congrès de notre UD va donc se tenir le 7 juin prochain, à la Foire Exposition à Pau.

Tous les Syndicats du département sont invités à participer aux travaux de ce Congrès.

Au nom de la Commission Exécutive, je vous présenterai le Rapport moral et d'activité pour la période écoulée depuis notre dernier Congrès.

Les Secrétaires de Syndicats recevront ce document, pour en débattre dans leurs instances, dans la semaine du 6 mai 2019, après validation par la Commission Exécutive de l'UD qui se tiendra le 3 mai prochain.

Lors de ce 30^{ème} Congrès, nous aborderons l'ensemble des sujets qui ont été traités, de façon non exhaustive, dans le rapport d'activité.

Nul doute que beaucoup de délégués mandatés interviendront sur les contre-réformes qui ont été mises en place depuis 2016 (loi travail, ordonnances Macron, etc...), mais aussi sur celles qui sont en cours et qui n'ont d'autre but que de casser les droits et les garanties collectives, le service public et la protection sociale. On peut pour exemple citer les contre-réformes de la Santé (BUZYN), de l'école (BLANQUER), du statut de la Fonction publique (DUSSOPT), auxquelles il faut ajouter la privatisation des services publics (CAP 2022, Loi PACTE), sans oublier, évidemment, la contre-réforme des Retraites !

Pour combattre et surtout stopper toutes ces régressions, le développement de Force Ouvrière est une priorité et doit être amplifié.

C'est ce que nous nous attachons à faire à l'Union Départementale et dans les Unions Locales FO des Pyrénées-Atlantiques, et encore plus depuis avril 2018, date des premières mises en place de CSE.

Si un seul délégué par Syndicat aura droit de vote, ce sont bien toutes les militantes et tous les militants du département qui sont invités à participer au Congrès de notre Union Départementale.

Venez nombreux.

Hervé LARROUQUERE
Secrétaire Général

30ème CONGRÈS de L'UNION DÉPARTEMENTALE des SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- :- :- :- :- :- :-

PAU
(Foire Exposition)

Le 30^{ème} Congrès de notre Union Départementale se réunira le **VENDREDI 7 JUIN 2019** à Pau (Foire Exposition).

La réunion de tous nos syndicats en Congrès est et demeure un moment fort de la vie de notre Organisation. Rappelons qu'il s'agit de l'instance qui donne son avis sur l'activité et les actions de l'Union départementale durant les trois années passées.

C'est également le Congrès qui fixe l'orientation pour les 3 années à venir. Cette année encore, nous avons décidé de réunir le Congrès un vendredi. Cela implique que chaque militant doit poser, dans les délais, une autorisation d'absence, lorsque cela est prévu par accord ou dans la réglementation. Lorsque cela n'est pas le cas, il faut prévoir des heures de délégation à prendre ce jour-là. Nous souhaitons que vous soyez le plus nombreux possible.

Militants des Syndicats, des Sections, adhérents isolés, nous comptons sur votre présence.

INSTRUCTIONS PRATIQUES :

→ Participation au Congrès :

Vous trouverez un bulletin de participation que nous vous demandons de remplir et retourner pour le **VENDREDI 24 MAI** dernier délai. Le Congrès se déroulant sur la journée, nous avons prévu un déjeuner fraternel pris sur place à 13H00. Il est donc indispensable que nous connaissions le nombre de délégués présents.

→ Mandat de Délégué :

Tous les Syndicats et Sections Syndicales, régulièrement affiliés à l'Union départementale et à leur Fédération, sont tenus d'être présents ou représentés par un ou plusieurs délégués au Congrès.

Un seul délégué par Syndicat aura droit de vote. Le nombre de voix attribuées à chaque Syndicat le sera sur la base des cotisations payées à l'Union départementale en 2018.

Vous trouverez le mandat de délégué dont les deux parties devront être complétées :

- La partie supérieure est à remettre au délégué qui participera aux votes ;
- La partie inférieure est à retourner à l'UD pour le **VENDREDI 24 MAI** dernier délai ;
- Les deux volets doivent être revêtus de la signature du Secrétaire et du cachet du Syndicat.

Un délégué peut représenter jusqu'à 3 Syndicats, à condition toutefois qu'il soit en possession d'un mandat régulier délivré par les Syndicats concernés.

→ Candidatures à la Commission Exécutive de l'UD, à la Commission de Contrôle des Comptes et à la Commission des Conflits :

Pour être candidat(e) à la Commission Exécutive, vous devez remplir les conditions indiquées sur le bulletin de candidature, compléter ce dernier et le renvoyer à l'UD pour le **VENDREDI 24 MAI** dernier délai.

Pour être candidat(e) à la Commission de Contrôle des Comptes ou à la Commission des Conflits, vous devez également remplir le bulletin de candidature et le retourner à l'UD pour le **VENDREDI 24 MAI** dernier délai.

**30ème CONGRÈS de L'UNION DÉPARTEMENTALE
des SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
PAU (Foire Exposition) Vendredi 7 juin 2019**

ORDRE du JOUR

8 H 00

Accueil des Congressistes et présentation des mandats

9 H 00

Ouverture du Congrès par le Trésorier Général de l'UD FO 64

Appel des Syndicats et communication du nombre de voix

Composition de la Commission de vérification des mandats et de dépouillement des votes

9 H 30

*Présentation du Rapport Moral & d'Activité par Hervé LARROUQUERE,
Secrétaire Général de l'UD FO des Pyrénées-Atlantiques*

*Présentation du Rapport Financier par Jean BERNET,
Trésorier Général de l'UD FO des Pyrénées-Atlantiques*

Présentation du Rapport de la Commission de Contrôle des Comptes

10 H 30

Discussion et Vote sur le Rapport Moral et le Rapport Financier

12 H 00

Election de la Commission Exécutive

*Réunion de la Commission Exécutive pour l'élection du Secrétaire Général,
du Trésorier Général et du Bureau*

Intervention des Partenaires

13 H 00

Apéritif – Repas fraternel

14 H 30

Election de la Commission de Contrôle des Comptes et de la Commission des Conflits

Point Presse - Interventions de l'U.D.R. et de l'AFOC

15 H 30

Présentation, discussion et vote de la résolution générale

16 H 15

Intervention du Secrétaire Général élu

16 H 30

Discours de clôture par Roxane IDOUDI, Secrétaire Confédérale